



DIRECTION

DPE

Affaire suivie par :

Nicole ROCHUR

Tél : 05 96 52 25 51

Mél : nicole.rochur1@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 SCHOELCHER Cédex

Schoelcher, le 7 juin 2021

Le Recteur de la Région académique de Martinique
Chancelier de l'université
Directeur académique des services de l'Education
nationale

à

Mesdames et Messieurs les étudiants de MASTER 1
MEEF

s/c de Monsieur le Directeur de l'INSPE

Objet : Appel à candidature pour le recrutement des étudiants contractuels alternants

Dans le cadre de la réforme des concours enseignants, le parcours de formation à l'INSPE peut désormais se dérouler selon les modalités de l'alternance.

1. Présentation du dispositif de contractuels alternants

L'académie de Martinique recrute à la rentrée 2021 des étudiants contractuels alternants en M2, futurs professeurs. La campagne est ouverte du **7 juin au 25 juin 2021**.

Ce recrutement concerne uniquement les étudiants entrant en M2 MEEF à l'INSPE de Martinique à la rentrée 2021.

Les étudiants alternants assurent une mission d'enseignement **en responsabilité** devant élèves dans une école, un collège, un lycée ou un lycée professionnel de l'académie, sur la base **d'un tiers des obligations de service réglementaires**.

Dans le premier degré, l'organisation sera mixte (un jour de 6 heures par semaine, ou semaines complètes selon les périodes de l'année scolaire).

Dans le second degré, l'alternance se déroulera en mode « filé », soit 6 heures d'enseignement par semaine sur toute l'année scolaire.

Un enseignant tuteur vous accompagnera au sein de votre structure d'accueil, un tuteur sera également désigné au sein de l'université pour assurer votre suivi pédagogique.

Le contrat, d'une durée d'un an, débutera à compter du 1^{er} septembre 2021.

- La rémunération mensuelle brute est de 865 euros (rémunération nette : environ 722 euros) à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe), déterminée au prorata du temps effectif de service.
- Cette rémunération est cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur.

Dans le second degré, la campagne de recrutement est ouverte aux étudiants des disciplines suivantes, inscrits dans un parcours MEEF à l'INSPE :

ANGLAIS	LETTRES MODERNES
ARTS PLASTIQUES	MATHEMATIQUES
CREOLE	LETTRES-ANGLAIS
ESPAGNOL	LETTRES-ESPAGNOL
HISTOIRE GEOGRAPHIE	LETTRES-HISTOIRE

2. Modalités de candidatures

Les dossiers de candidature seront à compléter en lignes du **7 juin au 25 juin : 2021**, aux adresses suivantes :
pour le 1^{er} degré : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-dispositif-de-contractuels-alternan>

pour le 2nd degré : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-au-dispositif-de-contractuels-alter-2nd-d>

Les candidats doivent postuler sur la filière suivie à l'INSPE (par exemple un candidat inscrit en mention 2d degré, parcours « Anglais » postulera pour un poste dans le 2d degré en Anglais).

Les dossiers incomplets, hors délai, ou ne répondant pas aux critères de recrutement ne seront pas examinés.

Les candidatures des étudiants reçus aux concours 2021 seront annulées dès parution des résultats.

3. Sélection des candidats

Une commission procédera le 2 juillet 2021 à la validation des candidatures (commissions distinctes pour le premier degré et le second degré).

Un entretien sera proposé à chaque candidat retenu afin de finaliser son affectation, il se déroulera le 12 ou le 13 juillet 2021.

Les affectations seront notifiées par mail entre le 15 juillet et le 23 juillet 2021. **Le candidat disposera de 24 heures pour accuser réception par mail.** L'accusé de réception vaudra acceptation du contrat et de l'affectation proposée.

La localisation des postes à pourvoir n'est pas encore arrêtée. C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de formuler des vœux dans votre dossier de candidature. Si votre candidature est retenue, un poste vous sera proposé au plus près de vos vœux, dans la limite des postes disponibles dans l'académie. Tout refus de poste ou l'absence d'accusé de réception vaudra renonciation au dispositif d'alternance.

Les candidats retenus et ayant accusé réception fourniront les pièces demandées pour la mise en place de leur contrat.

La prise de fonction aura lieu au 1er septembre 2021. Toutefois, il appartiendra à l'étudiant alternant de prendre contact avec l'Inspecteur de circonscription de leur école d'affectation ou le chef d'établissement de leur établissement d'affectation avant la rentrée pour la signature de leur contrat et du procès-verbal d'installation.

Une réunion d'accueil sera organisée avant la rentrée scolaire et la pré-rentrée des enseignants.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale d'Académie
Mialy VIALLET